MAIRIE DE VATILIEU

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MARDI 24 MAI 2011 A 20 H 30

Présents : MMrs PERRIER, ROUX-BERNARD, Mlle DUPRAZ-FOREY, MMrs FAYS, DIETSCH, ZUCCHELLI, Mlle MONNET, Mlle DOBREMEZ

Absents : MMrs NIEVOLLET, CARLIN (excusés)

Mr NIEVOLLET Cédric a donné procuration à Mr ROUX-BERNARD Gaëtan
Mr CARLIN Jérôme a donné procuration à Mr ROUX-BERNARD Gaëtan

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mr le Maire soumet à l'assemblée le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet.de l'Isère à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 22 avril 2011.
Le schéma départemental constitue l'une des mesures de la Loi sur la réforme des collectivités territoriales répondant à la nécessité d'achever ou de rationaliser la carte de l'intercommunalité.
Le territoire du Sud-Grésivaudan est composé des communautés de communes du Sud-Grésivaudan, Vinay, St-Marcellin, de la Bourne, de Vercors Isère.
Le projet de la C.D.C.I intègre la commune de Quincieu et la communauté de communes du Vercors (communes de St-Quentin, Montaud et la Rivière) à la communauté de communes de Vinay.

Le CM , après avoir étudié le projet :se prononce à main levée sur trois propositions :

Proposition 1 : Approbation du projet en totalité de la C.D.C.I intégrant la Commune de Quincieu et la communauté de communes du Vercors (St-Quentin, Montaud, La Rivière) à la communauté de communes de Vinay
Proposition 2 : Refus du projet de la C.D.C.I
Proposition 3 : Approbation dans sa totalité du projet de la C.D.C.I avec le souhait que dans l'avenir les 3 communautés de communes (St-Marcellin, La Bourne et Vinay) soient regroupées en une seule identité.

10 votants (2 votes par procuration)

2 voix pour la proposition 1
0 voix pour la proposition 2
8 voix pour la proposition 3.

S.C.O.T

Lors de la réunion du 17 mai à la communauté de communes de Vinay, la commission communale a proposé des modifications qui seront en grande partie applicables.
En ce qui concerne le secteur de Cassières classé en zone humide, une rencontre avec le Préfet serait nécessaire pour modifier cette zone..

CONTRAT TERRITORIAL

Lors de la conférence territoriale du 24 mai, après une nouvelle répartition des crédits, une subvention de 6900 € a été allouée à la commune pour les travaux de voirie dans le cadre de l'aide aux investissements.

AMENAGEMENT PLATEAU SPORTIF - Louis BURRIAND-CHAMPIN

Les propositions de prix devront être remises pour le vendredi 27 mai à 12 h.
La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 31 mai afin de choisir les entreprises qui effectueront les travaux.

CHANTIER PRODEPARE

Il est demandé au CM de signer une convention dans le cadre du chantier PRODEPARE 2011.
Mr le Maire rappelle que dans le cadre de ses compétences sur « l'aide à la structuration et au développement des structures de l'insertion par l'activité économique », la communauté de communes de Vinay a été démarchée pour la mise en place de chantiers PRODEPARE pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau.
La commune en accord avec la société de pêche a demande 2 journées de travail .pour un montant de travaux de 1240 € avec une subvention du conseil général de 40 %, restera à la charge de la société de pêche la somme de 744 €.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité de ses membres autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Vinay.

PROJET DE PISTE FORESTIERE DES CRETES

Gaëtan Roux-Bernard fait le compte-rendu de la réunion du 23 mai à Morette.

Le projet d'amélioration de la piste forestière des crêtes, qui longe les communes de Morette, La Forteresse, Cras, Vatilieu et Quincieu
Cette piste est classée en chemin rural (propriété des cinq communes) et traverse un massif estimé à environ 300 ha. La forêt desservie est essentiellement privée.
Dans le cadre de la charte forestière de territoire des Chambaran, et dans un objectif d'aménagement du territoire et d'accompagnement de la filière bois locale, les Communes souhaitent étudier la possibilité de mettre au gabarit cette piste forestière en l'améliorant en une route forestière empierrée.
Ce type d'investissement peut être subventionné à hauteur de 80 % par l'état, l'Europe et le Conseil général.

Les élus des cinq communes souhaitent lancer une étude d'opportunité et de faisabilité concernant ce projet.
Cette étude permettra de cerner plus finement les enjeux techniques, économiques et financiers du projet.

La commune de VATILIEU, propriétaire de forêts sur le massif desservi s'est portée volontaire pour être maître d'ouvrage de cette étude.
La répartition financière du coût de l'étude sera répartie équitablement entre les cinq communes (20 % chacune).
Une convention de maîtrise d'ouvrage établira les obligations de chaque parti.

Le CM décide : vote à main levée 10 Pour (2 votes par procuration)

De participer à la réalisation de l'étude
Valide la répartition financière des coûts de l'étude
Confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération, conformément à la convention signée entre les 5 communes
Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives inhérent au bon déroulement de cette étude.

SYMPOSIUM 2011 – 3ème édition – du 26 Mai au 4 Juin 2011

Isabelle Dupraz-Forey, Jocelyne Monnet et Gérard Dietsch rende compte au CM :

Les préparatifs de la 3ème édition du symposium 2011 ont démarré.
Les différents panneaux de signalisation seront installés par l'employé communal.
Les bancs en bois ont été déposés.
Les barrières de sécurité seront mises en place sur le parking pour la sécurité du public.
Les artistes seront logés d'une part chez Mme et Mr Ruf et invités tous les jours chez les habitants.
Deux panneaux d'affichage devant le bâtiment Mairie ont été remplacés..
Un apéritif conviant la population aura lieu le mercredi 1er juin sur le parking pour une rencontre conviviale avec les artistes.

TRAVAUX

Pose de deux panneaux d'affichage devant le bâtiment Mairie et de portes-drapeaux avec écusson.

RAPPEL : SENS INTERDIT CHEMIN COMMUNAL N° 1 A – Petit Chamin dans le Village

Il est rappelé que la circulation est interdite dans les deux sens sauf riverains résidant le long de ce chemin sur la voie communale N° 1 A dite du petit chemin (arrêté municipal du 30 mai 2007)
Depuis quelques mois, il a été constaté à maintes reprises que cette réglementation n'était pas respectée par certains qui continuent à l'emprunter.
Si de tels faits continuaient à se reproduire, la commune se verra dans l'obligation de faire intervenir les services de gendarmerie afin de préserver la sécurité sur cette voie et notamment celle des enfants...

FESTIVITES

Les arrêtés pour barrer la route lors de la fête de la musique et de la fête du Village ont été demandés au services du Conseil général et reçus en Mairie..

En ce qui concerne le feu d'artifice, l'assistance des sapeurs-pompiers sera demandé au SDIS comme les années précédentes..

PERSONNEL COMMUNAL

L’agent de service, Yolande ZUCCHELLI a demandé un congé sans solde du 5 septembre au 15 Septembre qui a été accordé par le Maire..

Il sera nécessaire de trouver une personne disponible pour la remplacer notamment au niveau de la cantine durant cette période.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le CM est informé que Chloé FAYS sera la personne responsable et référente pour la bibliothèque de Vatilieu auprès de la médiathèque de St-Marcellin et du syndicat mixte du sud-gérsivaudan.

ERDF

Les travaux du poste « Galle Jean » ont été réceptionnés.

SEANCE CLOSE A 23 H